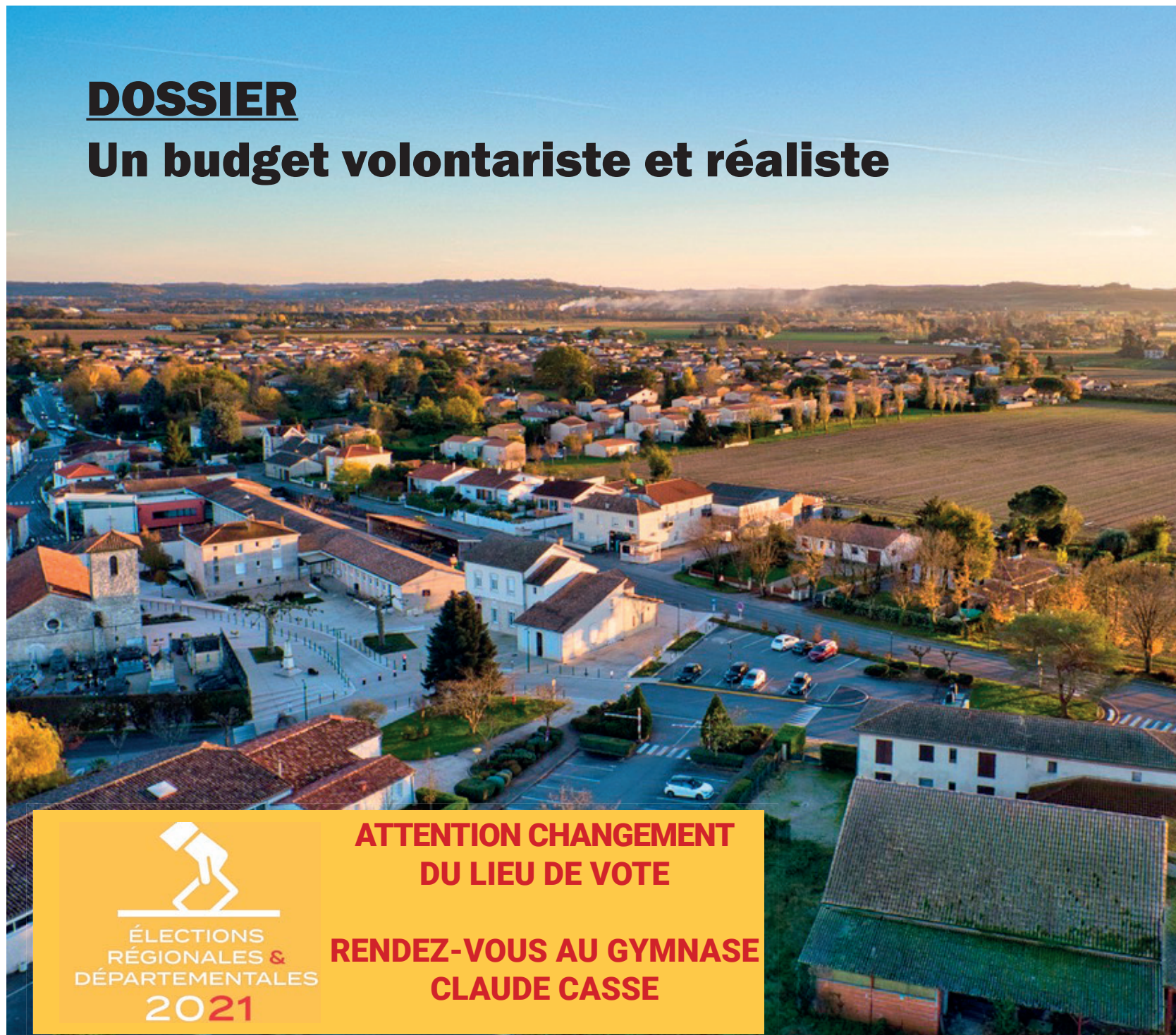


# Brax et vous

Magazine d'informations municipales

## **DOSSIER**

### **Un budget volontariste et réaliste**



ÉLECTIONS  
RÉGIONALES &  
DÉPARTEMENTALES  
2021

**ATTENTION CHANGEMENT  
DU LIEU DE VOTE**

**RENDEZ-VOUS AU GYMNASÉ  
CLAUDE CASSE**



Jun 2021



## EDITO DU MAIRE



Mes chers administrés,

Une partie du monde, l'Europe et la France commencent enfin à voir le bout du tunnel. Après un an et demi de pandémie, 3 confinements et une vie sociale et économique bouleversée, peu à peu mais sûrement, le virus recule. L'espoir du retour à une vie quasi normale se concrétise de jour en jour. Tout n'est pas gagné et nous ne sommes pas encore certains que nous retrouverons réellement la vie d'avant. Mais ceux qui ont le plus souffert de cette terrible période et à qui je pense en premier, nos séniors, nos jeunes, nos soignants, nos caissiers et nos caissières, nos éboueurs, nos associations, nos commerçants, nos hôteliers, nos restaurateurs,

les acteurs du tourisme et bien d'autres encore commencent enfin, malgré les doutes et les inquiétudes légitimes et persistants, à relever la tête. Tout n'est plus totalement noir et une petite lumière renaît devant leurs yeux. Nous devons donc continuer à les soutenir, à les encourager et à être le plus présent possible à leurs côtés, pour que cette lumière perdure et devienne pour eux un avenir durable.

Cet avenir doit-il pour autant être identique à celui que nous aurions dû avoir si le Covid19 ne s'était pas invité dans nos vies. Je ne le crois pas. De toutes crises, nous devons savoir tirer des leçons. Ce n'est pas un hasard si cela nous est arrivé et si les conséquences de la pandémie ont été ce qu'elles sont. L'ensemble de cette crise traduit les incohérences et les dangers du monde que nous avons construit. Alors bien évidemment, tout n'est pas à jeter. Je ne suis pas un passéiste. Je crois au progrès et à la capacité de l'homme, grâce à la science notamment, à transformer sa vie pour en faire quelque chose de meilleur. Le vaccin en est un brillant exemple. Toutefois, il est clair aujourd'hui que cela ne peut être réellement positif pour l'humanité que si l'homme donne du sens à ce progrès. Nous devons collectivement nous interroger sur le sens de nos actions. La mondialisation, les rencontres qu'elle entraîne, les échanges humains qu'elle permet, les richesses qu'elle produit doivent servir l'humanité dans son ensemble. Elle doit être équitable et durable. Elle doit respecter le bien commun qu'est notre planète. Elle doit être à notre service et non se servir de nous. Il est donc temps de réfléchir sur notre façon de consommer et d'échanger. Nous devons tous devenir des consommacteurs et arrêter d'être de simples consommateurs. Nos actes produisent des conséquences. Si nous consommons des tomates au mois de février, cela n'est pas anodin pour notre environnement au sens large du terme. Pour notre planète «évidemment», notre bilan carbone est désastreux, mais aussi, on l'oublie trop souvent, pour nos agriculteurs. Un monde dérégulé où tout est possible devient un monde impitoyable. Comment nos paysans peuvent ils vivre quand dans nos étalages nous retrouvons des produits qui viennent de pays où les coûts de production sont trois fois moins chers. Des produits que nous consommons toute l'année et qui lorsqu'ils arrivent à la bonne saison pour nous Français n'attirent pas notre attention plus que cela, blasés que nous sommes de l'abondance que nous connaissons toute l'année.

Cette pandémie doit de fait nous amener à réfléchir sur notre façon de vivre. Elle a renforcé la conviction de notre équipe municipale de baser son action sur ce qui est véritablement important dans nos vies. Dans les semaines et les mois qui arrivent nous concentrerons notre travail sur quatre domaines essentiels pour nous, la jeunesse, la santé, la vie sociale et l'environnement. Au-delà d'animations (chantiers citoyens) et de structures dédiées aux jeunes, nous agirons pour les rendre acteurs de leur Commune en créant un conseil municipal des enfants dès la rentrée de septembre prochain, puis des jeunes en septembre 2022. Nous venons de perdre un médecin en début d'année et nous devons tout faire pour garder les deux qui restent et en attirer de nouveaux. Pour cela nous allons investir dans la création de cabinets médicaux neufs. Nous continuerons cette année de soutenir nos associations en maintenant le niveau des subventions malgré leur baisse d'activité et en leur donnant les moyens matériels d'agir. Nous avons commencé à réfléchir sur l'aménagement d'un espace extérieur dédié aux familles. Enfin, nous travaillerons avec tous les acteurs communaux sur la question de l'environnement et du réchauffement climatique. Nous poursuivrons ainsi nos actions autour des économies d'énergie et de l'isolation de nos bâtiments publics. Nous poursuivons aussi notre politique de réduction et de remplacement des produits « toxiques » utilisés par nos agents dans tous les espaces publics et notamment dans notre école.

Je terminerai ces quelques lignes en vous souhaitant un bel été et en vous donnant rendez vous à la rentrée, si les conditions sanitaires le permettent, pour la reprise de nos réunions publiques.

Bonnes Vacances à tous,

*Joël Ponsolle*

## CARNET ÉTAT-CIVIL



ALEXANDRE Yanyss, Memhet, Fabrice	Le 21.01.2021
COUDERC Giulia	Le 29.01.2021
DARINI Lina	Le 19.03.2021
PINETRE Sacha, Maxime, Florent	Le 09.05.2021



HASSAINI Abdelaziz et TOURTE Caroline	Le 06.03.2021
--	---------------

LAMBLIN Benoît et LUIGGI Josiane	Le 15.05.2021
-------------------------------------	---------------

SEBILLE Johan et TARRASA Julie	Le 15.05.2021
-----------------------------------	---------------



ROMERO Joseph	Le 05.01.2021
LILLE Raymond	Le 02.03.2021
VINCENT Francis	Le 03.03.2021
WEILL Jacqueline	Le 10.03.2021
MARTIN-CORRALÈS Pierre	Le 05.04.2021
AGUADO Pierre	Le 05.04.2021
TRAPÉ Michel	Le 06.05.2021
JEAN-LUC Rémy	Le 22.05.2021

## A VOTRE SERVICE

### MAIRIE

2, rue de Levant 47310 BRAX  
05 53 68 70 00  
mairie@brax47.fr / www.brax47.fr  
Tél : 05 53 68 70 00

### HORAIRES DU SECRÉTARIAT :

Lundi : 8h30-12h / 13h45-17h  
Mardi et Jeudi : 8h30-12h  
Mercredi: 8h30-12h / 13h45-18h  
Vendredi : 8h30-13h30

**Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les contacts et vos demandes par mail ou par téléphone afin de planifier vos rendez-vous avec nos services.**

### HORAIRES LA POSTE :

Du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et le samedi de 10h à 12h10

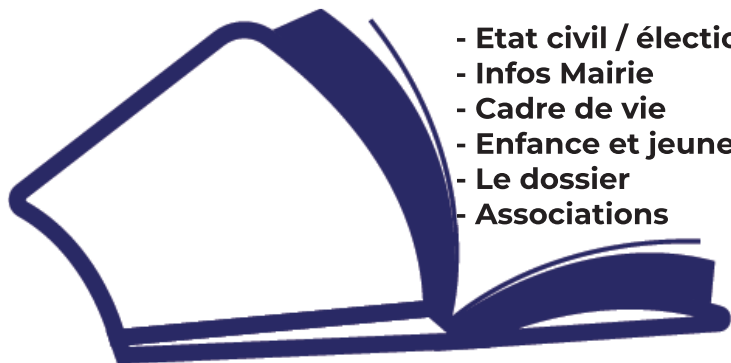


## COVID-19

En application des dispositions prises par le Gouvernement en raison de l'épidémie de COVID-19, l'accès au public des services municipaux est ouvert sous conditions. Les horaires restent inchangés.

- 1 administré à la fois à l'accueil de la mairie
- Privilégiez les contacts et vos demandes par mail à l'adresse suivante [mairie@brax47.fr](mailto:mairie@brax47.fr) ou par téléphone au 05.53.68.70.00
- Privilégiez la demande de rendez-vous
- Service urbanisme uniquement sur rendez-vous

## SOMMAIRE



- Etat civil / élections	2
- Infos Mairie	3
- Cadre de vie	6
- Enfance et jeunesse	8
- Le dossier	9
- Associations	12

dossiers à télécharger sur  
[brax47.fr](http://brax47.fr) ou à retirer en  
mairie



2021-2022  
**INSCRIPTIONS  
SCOLAIRE ET  
PERISCOLAIRE**



## INFOS MAIRIE

**LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES SONT FIXÉES :  
AU DIMANCHE 20 JUIN POUR LE 1<sup>ER</sup> TOUR ET AU DIMANCHE 27 JUIN POUR LE 2<sup>ND</sup> TOUR.**

**En raison de la crise sanitaire et du double scrutin, DES AMENAGEMENTS SONT PREVUS**



**-le bureau de vote sera déplacé à la salle des sports (complexe sportif Claude Casse) pour permettre une meilleure gestion des flux.**

**-un protocole sanitaire renforcé sera mis en place par la commune pour garantir le respect des gestes barrières et la sécurité sanitaire dans le bureau de vote.**

**-le vote par procuration sera facilité : chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement et le dispositif [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)**

**permettra d'établir une procuration "de façon presque totalement dématérialisée".**

Dernier vote avant la présidentielle de 2022, quelques 45 millions d'électeurs sont appelés aux urnes à l'occasion des deux tours des élections régionales et départementales, les 20 et 27 juin prochains, selon les nouvelles dates arrêtées par l'exécutif en raison de la crise sanitaire.

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton.

Les électeurs désigneront :

- leurs conseillers régionaux qui sont en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports non urbains, dont les trains express régionaux (TER), de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

- leurs conseillers départementaux qui sont en charge de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA), des routes départementales, des transports scolaires et de la gestion des collèges.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Les conseillers départementaux, composés d'un binôme (femme-homme) sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours.

Les conseillers régionaux et départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.



**RAPPEL : ALERTE A LA POPULATION, FACE AUX RISQUES MAJEURS**

**TELEALERTE**

Nous vous rappelons que la Mairie de Brax a mis en place dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde et dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, un système d'alerte à la population, rapide et efficace, capable de lancer des alertes par le biais de différents médias (Téléphone, courriel ou encore SMS).

Ce service d'alerte est mis en place pour informer rapidement et personnellement tous les foyers mais aussi les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risques majeurs (ex. : dégradations climatiques pouvant entraîner des inondations, des urgences de santé publique, des incidents industriels..).

Aussi, il est primordial de disposer d'une base de données téléphoniques la plus complète possible. Il vous est possible de vous inscrire à nos alertes, directement depuis le site web de la commune, en remplissant un formulaire.

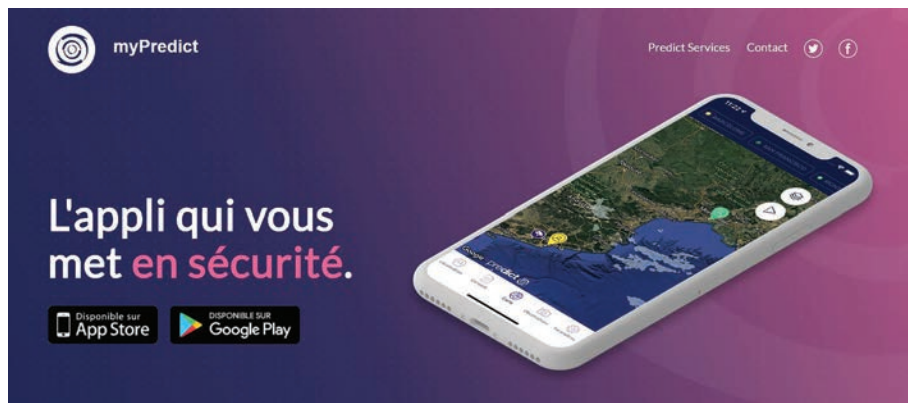
Si vous ne possédez pas d'ordinateur ou que vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez demander de l'aide à l'un de vos proches pour vous inscrire, ou bien vous rapprocher de nos services administratifs qui ne manqueront pas de vous ajouter à la base de données.

**Pour vous inscrire :**

**<https://www.inscription-volontaire.fr/brax/>**

**PREDICT : UN SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE PRECISION POUR SMARTPHONE**

En complément de cette démarche, nous vous invitons à **télécharger l'application PRÉDICT spécialement conçu pour les particuliers.**



Cette application permet d'être informé en temps réel sur les risques diagnostiqués sur NOTRE COMMUNE par l'équipe d'experts de Predict et d'être conseillé sur l'attitude à adopter pour la sauvegarde de son foyer tout en se conformant aux consignes et actions engagées par la mairie et par les autorités.

Predict a ainsi conçu un dispositif d'aide à la décision, doté d'un support cartographique, destiné exclusivement aux particuliers : l'application «Mypredict».

Celle-ci est disponible sur smartphone et accessible grâce à un accès sécurisé et personnalisé.

L'entreprise **TRANSERVICE SUD**, implantée dans la zone Terrasse Garonne, assure depuis 2010 la distribution de GPL en bouteilles sur le Lot et Garonne et les départements limitrophes. Elle souhaite se développer en créant une extension de sa zone de stockage. Conformément à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, un dossier présentant le projet ainsi que ses moyens de maîtrise des impacts et de risques est soumis à enquête publique, avant autorisation préfectorale. Cette extension permettra la création de 6 postes de conducteur.

**L'entreprise TRANSERVICE SUD se développe**



## INFOS MAIRIE

### Hommage à Raymond

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Raymond Lille. Mais pour nous tous, c'était Raymond.



Figure emblématique de Brax, Raymond était une personnalité attachante, toujours d'humeur égale, extrêmement posé et réfléchi.

Correspondant historique depuis plus de vingt ans du journal "le Petit Bleu", Raymond était véritablement passionné par la presse quotidienne, par le territoire et amoureux de son canton, de son département...

Il était une plume rare, précise et empathique toujours soucieux de mettre en valeur tous les acteurs économiques, culturels et associatifs de l'ouest agenais. Il ne comptait ni son temps ni son

énergie pour faire vivre ses chroniques et raconter la vie locale sur ses communes de cœur : Brax (où il vivait), Roquefort, Estillac et Sérignac-sur-Garonne...

Ses articles de journaux qui ont fait la grandeur de l'information locale, c'était un peu notre "madeleine de Proust", on les lisait toujours avec une attention toute particulière.

Nous garderons un souvenir indélébile d'un homme foncièrement humain avec un cœur énorme et qui aimait sincèrement ses concitoyens.

Nous sommes certains que de la haut Raymond aura toujours un regard malicieux et bienveillant pour nous tous.

Alors laissons le mot de la fin à Georges Brassens, qu'il adorait " Qu'on te conduise à travers ciel, au père éternel..."

Au revoir Raymond

---

### Urbanisme

Tous les travaux de construction sont soumis à déclaration.

Dès lors que vous entreprenez une construction (clôtures, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage extensions...), vous devez vous rapprocher de la Mairie afin d'obtenir un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable de travaux. Pour information, **les clôtures font l'objet d'une demande préalable. De même, toutes les piscines, même hors sol, supérieures à 10 m<sup>2</sup> doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.**



Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Cette démarche est personnelle et obligatoire.

Le contrôle des travaux est assuré par la police de l'urbanisme de l'agglomération d'Agen en étroite collaboration avec la Mairie.

**Pour tout renseignement :** Mairie de Brax – Mme VALERY Valentine 05 53 68 70 00

---

### Un nouveau logo pour la commune fait maison !



Le conseil municipal a décidé de moderniser le logo de la commune. Réalisé en interne, il conserve les couleurs historiques du blason et représente symboliquement les cours d'eaux et les différentes voies de communication qui passent par le village. Le vert fait référence à la dimension environnementale chère à l'équipe municipale. Enfin, le département est mentionné afin de montrer l'encrage de la commune dans son territoire.

**Brax : Un ralentisseur de "type écluse" pour renforcer la sécurité de tous.**

La commune vient d'investir (6 000€ TTC) dans la création d'une écluse sur une zone très fréquentée par les nombreux piétons qui souhaitent se rendre dans les bâtiments communaux (Mairie, Eglise, Ecoles...).

Située sur le chemin de Lestagné, cette écluse a pour objectif de canaliser le trafic routier et de réduire de manière drastique la vitesse de tous les véhicules routiers. Elle se matérialise par une avancée du trottoir qui délimite une chaussée de 3,20 m. De ce fait, seul un véhicule peut passer à la fois avec un sens prioritaire.

Afin d'être visible de jour comme de nuit, cette écluse est annoncée par une signalisation verticale et horizontale.

Un marquage au sol signalant un nouveau passage-piéton vient parachever l'ensemble.

La municipalité renforce, sur un endroit stratégique, la sécurité de tous les usagers de la route à savoir : les piétons, les cyclistes mais aussi les automobilistes et les motards et répond, ainsi, avec efficacité aux attentes légitimes de ses habitants.



**Brax : La nouvelle piste mixte opérationnelle**

Les travaux de voiries concernant la réfection complète de la chaussée du chemin de Révignan (intersection de la RD 119/site de la gravière) et la création d'une piste mixte depuis le nouveau carrefour à feux (Rue du Levant/RD 119 jusqu'au site de la gravière) sont terminés.

L'axe routier partant du site de la gravière jusqu'au canal est lui matérialisé par un marquage au sol.

Ce nouvel aménagement constitue la mise en oeuvre d'un schéma de cheminements cohérents et connecte, enfin, la commune de Brax à la voie verte. Il propose, ainsi, une offre de liaison douce permettant aux piétons et aux cyclistes de rejoindre en toute quiétude soit le canal et/ou le centre du village.

La volonté permanente de la commune de préserver la qualité du cadre de vie, participe à la création d'espaces sécurisés, totalement protégés de la circulation routière pour s'adonner à la promenade ou au sport en totale sécurité.



**Un nouveau responsable de la Police Municipale**

Le 1<sup>er</sup> Avril 2021, le nouveau responsable de la Police Municipale pluri-communale a pris ses fonctions.

Monsieur Arnaud SIMONUTTI, 42 ans, vient de la région Lyonnaise.

Sous l'autorité du maire ou de l'autorité intercommunale, il va diriger le service et organiser les moyens nécessaires à la prévention, surveillance et répression des infractions.

Dans sa mission, il souhaite entre-autre rencontrer les commerçants des communes du Passage, de Brax, d'Estillac et de Roquefort.

Il considère que son service est méconnu, et souhaite instaurer une vraie proximité.

**Pour joindre la Police Municipale pluri-communale :**  
**police.municipale@ville-lepassage.fr ou au 05 53 98 64 79**

### Quelques recommandations et conseils pour vivre en harmonie à Brax

Les beaux jours arrivant, nos jardins demandent de plus en plus notre présence tant pour l'entretien des haies que pour la tonte des pelouses. Ces occupations ont entraîné une recrudescence des plaintes auprès du Maire et des services de la Mairie à cause du bruit engendré ou des autres nuisances induites.

Il n'est pas dans les objectifs de la municipalité de contrôler à tout va et il nous semble que l'on peut vivre dans notre village en bonne entente sans trop de contraintes quelquefois difficiles à faire appliquer.

Des arrêtés régulant les pratiques existent mais c'est à l'esprit civique de chacun et à la tolérance des autres que nous faisons appel.

Nous vous rappelons en particulier que :

Les feux de déchets sont interdits par arrêté préfectoral mais le compostage ou l'accès à la déchèterie peuvent remédier au problème des déchets verts.

Il serait souhaitable de respecter le repos de ses voisins en choisissant des heures et des jours appropriés pour tondre les pelouses et éviter les créneaux sensibles comme les heures de repas, et les dimanches et jours fériés.

Pour les haies, arbres et autres végétaux, :

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.

- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Ces plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public et dans les virages, côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe.

Enfin, dans certains secteurs, les chats ont tendance à proliférer et nous invitons leurs propriétaires à se rapprocher des vétérinaires pour les stériliser. Nous vous rappelons aussi que, depuis le 1 janvier 2012, tous les chats doivent être identifiés.

### Lutte contre les bruits de voisinage :

**Arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015**

**Arrêté municipal du 19 mai 2015**

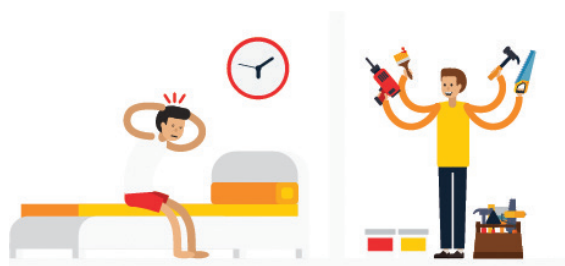
Le bruit constitue une des principales causes de nuisances invoquées par les concitoyens et les conséquences sanitaires dues au bruit sont aujourd'hui bien connues (lésions auditives, insomnies, pathologies cardiaques, agressivité, dépressions...).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être exécutés que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30,**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestiques ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage (aboiements et divagations...).

Les professionnels sont invités à faire preuve de courtoisie et sont tenus d'interrompre leurs travaux de 20h00 à 7h00 du lundi au samedi et toute la journée des dimanches et jours fériés.







### Clown en route, Carnaval et permis piéton au menu pour nos enfants !

La classe de CE1/CE2 a lancé son projet Clown en Route. Ce projet a pour but de travailler l'improvisation de nos petits clowns en herbe grâce à l'intervention d'éducateurs formés et à travers la rencontre avec des artistes handicapés. Accepter et s'enrichir de la différence, un beau projet qui continuera jusqu'au mois de mai. Le projet est financé par l'Agglomération et les repas des intervenants sont pris en charge par la mairie de Brax.

Le Printemps a été fêté avec un beau Carnaval à l'école le vendredi 26 mars ! Un moment de partage au rythme des chants et des danses de la Petite Section au CM2. Les enfants ont pu se déguiser et se réunir dans les cours de la maternelle et de l'élémentaire dans le respect des gestes barrières. Les classes de maternelle ont défilé sous des airs de samba brésilienne.

Les classes de Mme Page et de Mr Saura ont offert une ronde au son des mirlitons ! Les classes de Mmes Marmié, Sterna et Mr Pons ont chanté en chorale et les classes de Mmes Sury et Durand ont clôturé avec un flash mob des plus rythmé !

Les membres de l'APE ont ensuite offert un goûter à l'ensemble des élèves de l'école, nous les en remercions chaleureusement !

### Installation de nouveaux jeux à l'école



La municipalité a installé de nouveaux jeux pour les enfants pour un coût de 21 835€ TTC. Les écoliers ont déjà pu en profiter dans le plus strict respect des gestes barrières.



## LE BUDGET COMMUNAL

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

## Section de fonctionnement

1 743 594,79

Recettes réelles

dont 540 149,54€  
d'excédent de  
fonctionnement  
reporté

920 437,50

Dépenses réelles

## Section d'investissement

524 068

Recettes réelles

651 846,16

Dépenses réelles

## Résultat 2020

Excédent de Fonctionnement 2020	793 686,81 €
Déficit d'Investissement 2020	-111 935,23 €
Excédent de clôture	681 751,58 €
Restes à Réaliser 2020	164 051,00 €
Restes à Recouvrer 2020	31 021,28 €

## Vote du budget primitif 2021

Fonctionnement  
1 745 555€

Investissement  
1 822 184€

Budget total  
3 567 739€

Lors du conseil municipal du 12 avril 2021, la Commune a également voté l'instauration de la Taxe sur la vente de terrains nus rendus constructibles

Le propriétaire qui vend un terrain non bâti, rendu constructible suite à la modification du plan local d'urbanisme (PLU), devra payer une taxe sur la plus-value réalisée à l'occasion de la vente.

## VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2021



ATTENTION

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire, à savoir 27,33% pour le département du Lot-et-Garonne. Cependant, les montants de taxe foncière transférée ne correspondent pas forcément au produit de la taxe d'habitation perçu par chaque commune. Ainsi, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations.

Le taux de la taxe foncière de référence de la commune est donc égal à la somme du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la Commune qui était de 18,02 % en 2020 et du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui était de 27,33 % en 2020 : le taux de référence devient donc 45,35 % et correspond au cumul des deux taux.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1.002, soit une augmentation des bases de 0.2%.

**Le 12 avril, le conseil municipal a décidé de reconduire les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales pour l'exercice 2021 soit :**  
**-18,02 % pour la part communale taxe sur le foncier bâti et donc un taux de référence de 45,35%**  
**-78,40 % pour la taxe sur le foncier non bâti**

VOTRE NOUVELLE  
FEUILLE DE  
TAXE FONCIÈRE

En date du 08 avril 2021, le Conseil d'Agglomération a mis en place un prélèvement fiscal au titre du foncier bâti à hauteur de 1%.










Département : 47

Commune : 040 BRAX

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	18,02 %	%	%	27,33 %	%	11,00 %	%	
	Taux 2020	18,02 %	%	%	27,33 %	%	11,00 %	%	
Propriétés bâties	Taux 2021	45,35 %		1 %	0		11,00 %		
		Taux de référence 18,02 + 27,33		Installation foncier bâti par Agglomération d'Agen					

Lors du dernier Conseil Communautaire, la Commune de Brax a fait le choix de soutenir, sous conditions et pour un an, les propositions du Président de l'Agglomération (mise en place de taxe foncière au taux de 1% au lieu des 2% envisagés, diminution de 500 000 € de la dotation de compensation historique, baisse de certaines dépenses d'investissement et étalement d'autres dans le temps, ...) Toutefois, nous avons très clairement dit que notre position pourrait être très différente lors du vote du budget 2022, si durant l'année à venir certains dossiers n'étaient pas ouverts. Parmi eux, nous trouvons notamment, la mise en place de la taxe GEMAPI en lieu et place de la taxe foncière, la disparition totale de la dotation de compensation historique ou tout au moins son attribution sur la base de critères objectifs (critères de centralité des communes, critères sociaux « logement »), la mise en place d'une convention de reversement, de tout ou partie, du foncier bâti des entreprises des communes possédant des zones d'activités, enfin le relèvement des enveloppes financières d'investissement dédiés aux actions de lutte contre le réchauffement climatique (plan lumière et mobilité douce).

## ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

<b>B U D G E T  2 0 2 1</b>		<b>PERSONNEL</b>	Contrat d'insertion services techniques Coordonnateur de l'accueil périscolaire Mission accessibilité
		<b>CITOYENNETÉ</b>	Chantiers citoyens jeunes Conseil municipal des Jeunes
		<b>ASSOCIATIONS</b>	Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations, école, comité des fêtes
		<b>SÉCURITÉ</b>	Actions de type « Voisins vigilants » et « participation citoyenne »
		<b>ÉTUDES</b>	Cabinets médicaux, Projet Plaine des Sports Étude sur circulation et sécurisation des rues et routes communales
		<b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE</b>	Isolation thermique des bâtiments communaux
		<b>LIAISON DOUCE</b>	Poursuite du schéma communal des liaisons douces
		<b>MATERIEL AMÉNAGEMENT</b>	Création de box pour stockage des matériaux et d'un chenil
	<b>EQUIPEMENT NUMERIQUE</b>	Vidéo projecteur et ordinateurs pour école	

## LE MOT DE L'OPPOSITION

Voilà nous commençons à sortir doucement de cette crise sanitaire mais cela ne doit pas ralentir la prudence. Le conseil municipal majoritaire a présenté son budget que nous n'avons pas validé, les priorités proposées ne sont pas celles attendues par notre équipe. Cet énième confinement n'a pas permis aux familles aux enfants et adolescents de se retrouver dans un endroit familial dédié et c'est fort dommage. Notre priorité le bien être sur la commune est important alors oui les routes sont sécurisées, le village est propre mais aucun lieu permet d'échanger de jouer de se rencontrer. Nous vous invitons à lire les comptes rendus de procès verbal pour connaître en détail le budget et les choix faits. Nous restons attentifs vis à vis de certains choix. N'hésitez pas à nous contacter par mail sur l'adresse [bienvivreabrax47@gmail.com](mailto:bienvivreabrax47@gmail.com). Vos élus Sylvie LUCY Thierry HIAIRASSARY et Benoît TRIVERO

### Délégation : Associations, Sport & Culture

Une année compliquée pour toutes nos associations quelles qu'elles soient ; la situation sanitaire très contraignante y est pour beaucoup.

Nous ne voyons pas encore « le bout du tunnel » et la reprise est attendue avec une certaine impatience et une inquiétude légitime ; comment reconquérir des adhérents.

La Municipalité a fait le choix d'accompagner les associations en réattribuant des subventions malgré une année « blanche » pour beaucoup d'entre elles.

Effectivement, en dehors de l'association de la cantine scolaire qui a repris son fonctionnement à peu près normal, avec le retour des enfants à l'école et quelques-unes qui ont mis en place un fonctionnement en distanciel, la majorité se sont mises (par obligation) en sommeil. Seules les activités de plein air sous conditions sont depuis peu tolérées. Nous travaillons avec les associations qui en ont fait la demande sur des solutions palliatives en extérieur : ensablement du terrain de foot, utilisation de la cour de l'école.

Avec la progression de la vaccination et le respect des règles sanitaires, l'espoir d'un retour prochain à « la normale » demeure, mais QUAND ?

Dans ce contexte, ne lâchons rien et restons solidaires ; je reste votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à me solliciter, tous les sujets dont vous me faites part sont remontés et exposés en Bureau d'Adjoints chaque semaine.

François ALLARD

Adjoint délégué aux Associations

### Le handball fête ses 50 ans

Quelques dates à retenir...



- 1972 : Le club voit le jour grâce aux instituteurs de l'école de Brax.

- 1975 : Sauveur CAPEZUTTI devient président.

- 1982 : Construction de la salle des sports.

- 1992 : Travaux d'extension avec la construction du club house.

Première montée en prénationale pour les seniors garçons.

- 2001 : Le club de Brax devient indépendant du foyer des jeunes.

Seconde montée en prénationale pour les seniors garçons.

- 2006 : Les tribunes sont construites et les vestiaires rénovés.

Troisième montée en prénationale pour les seniors garçons.

- 2009 : Installation du tout nouveau sol synthétique. Un premier salarié est embauché par le club.

- 2011 : Le règne de Sauveur CAPEZUTTI se termine, il laisse sa place à Rémi POUCHES.

- 2017 : Entente avec le club Villeneuve-sur-Lot pour les championnats de France -18 garçons.

- 2018 : Projet d'entente avec le club de Nérac pour certaines catégories.

- 2021 : Rémi POUCHES président de l'association, est secondé par ses nouveaux co-présidents, Patrick VIGNEAU et Philippe DUFFAU.

En attendant des jours meilleurs pour réunir la grande famille du handball et fêter ce demi-siècle comme il se doit.....

A noter la reprise du sport en extérieur dans le respect des règles sanitaires :

- le mercredi de 13h30 à 15h, à Brax à côté de la salle pour les U9, U11, U13 (soit de 7 à 12 ans)

- le samedi de 14h30 à 16h30, à Passeligne pour 2007, 2008, 2004, les seniors filles et garçons

- le dimanche de 10h45 à 12h, à Lavardac au city parc pour les 2005, 2006. Ouvert à tous.

## LE COIN DES ASSOS

La saison 2020- 2021 avait repris normalement en SEPTEMBRE 2021

Malheureusement la pandémie nous a impacté de nouveau comme toutes les associations.

Nous avons interrompu les cours fin Octobre suite au confinement.

A ce jour, la section Brax en Forme est toujours dans l'attente des mesures gouvernementales qui préciseront la réouverture des activités sportives .

Croyez bien que dès que les conditions nous le permettrons , nous reprendrons nos activités avec un grand enthousiasme et un grand plaisir de vous revoir toutes.

A très vite sur les tapis.

Le Bureau



### Les Griffons



L'Assemblée Générale du Club des Griffons a eu lieu à huis clos le 31 mars 2021 en présence uniquement d'une partie du Conseil d'Administration et de notre représentant de secteur M. Baldacchino. Celui-ci a procédé au dépouillement du vote dont vous trouverez ci-dessous les principaux éléments.

Sur 94 votants : 85 se sont exprimés dont 11 bulletins blancs. Les rapports moral, financier, d'activités ont été approuvés à la majorité. Le 1/3 sortant a été renouvelé.

A la suite de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a élu son Bureau. Aucun changement n'est intervenu. Présidente Mme Yvette Pasello – Vice-Président M. Jean-Luc Scola – Trésorier Mme Lucette Gomez – Trésorier adjoint Mme Christiane Deffiet – Secrétaire Mme Jocelyne Kimak - Secrétaire Adjointe Mme Yolaine Scola. Les membres : Mmes Reine Dumas – Jackie Pedelouip – Tony Onezime et Mrs Jean Pierre Leroy – Jean Claude Demeaux – Francis Onezime – Michel Garreau M. Baldacchino a pris la parole pour nous rappeler quelques consignes pour les semaines à venir ainsi que le résultat des votes de l'Assemblée Générale de la Fédération dont M. SAURIN est reconduit à la Présidence départementale.

La Présidente Mme Pasello et son Conseil d'administration remercient tous ses adhérents de la confiance accordée à notre Club. Continuez à vous protéger et respecter les gestes barrières.

### Le Comité des Fêtes

En raison des mesures sanitaires, les activités du Comité des Fêtes sont à l'arrêt depuis le printemps 2020. La fête du village n'a donc pas eu lieu en 2020 et, la situation étant toujours incertaine, nous ne pouvons pas organiser celle de 2021.

Dans ce cadre, le comité des fêtes a du, malgré tout, organiser son Assemblée Générale pour clôturer l'année 2020 et renouveler le bureau.

A titre exceptionnel, les règles liées à la crise sanitaire nous le permettant, celle-ci a été organisée à huis clos, c'est à dire avec seulement le bureau et le représentant de la mairie.

Alain Rousseu, président du Comité des Fêtes depuis 12 ans, et d'autres membres du bureau avaient émis le souhait, lors de l'AG 2019, de ne pas se représenter, tout en acceptant de prolonger leur présence dans le bureau pendant une année afin de seconder la nouvelle équipe.

Les nouveaux membres du bureau du Comité des Fêtes sont donc les suivants :

Président : Paul Tauzin, Vice Président : Alain Rousseu, Trésorière : Valérie Anger, Trésorier adjoint : Laurent Vincourt, Secrétaire : Myriam Tauzin, Secrétaire adjointe: Anne Madeira

Nous espérons que nous pourrons reprendre nos activités rapidement et que de nombreux braxois viendront nous rejoindre et nous apporter leurs idées pour animer le village.

### Foyer des jeunes de Brax

Comme toutes les associations et structures, notre association a dû s'adapter cette année aux conditions sanitaires que nous connaissons depuis plus d'un an. Les manifestations prévues par le foyer pour la saison 2020-2021 n'ont donc pu avoir lieu en raison de la pandémie.

### Accros'gym, Accros' zen

Béatrice Arnaud nous propose le mardi et le mercredi renforcement musculaire, stretching et un cours spécial mal de dos pour se remuscler en douceur.

La section avait aussi enrichi sa palette de cours zen : Eric Bonotto nous propose depuis la rentrée, en plus des cours de yoga, des cours de méditation ... !

Les cours ont été dispensés par les professeurs en distanciel et les adhérents qui le souhaitent ont pu y participer très régulièrement. Nous avons toutefois bien conscience que rien ne vaut le contact, c'est la raison pour laquelle les cours ont repris en extérieur depuis le mois d'avril.

### Accro'rando

Les accro's rando ce sont plus de 50 adhérents dont une dizaine de cyclistes, et une quarantaine de randonneurs.

Les cyclistes moins nombreux s'organisent entre eux. Les randonnées, elles, sont organisées le dimanche matin et le mardi, et depuis début 2021 le jeudi pour de la marche douce. Les sorties de 10 à 15 km sont organisées 24 à 48 heures avant la balade en essayant de privilégier un temps d'approche en voiture assez bref. En temps normal, c'est près de 1000 km de randonnées par an qui sont proposés aux adhérents.

Depuis un an, comme toutes les activités, les nôtres ont été perturbées par la pandémie: plus de randonnées pendant les 2 confinements et depuis la reprise, nous respectons scrupuleusement les consignes de distanciation.

Le dernier article évoquait nos grandes virées de 2020 à Iraty, Duras et autour du Canigou à Vernet-les-Bains ; nous n'avons pas pu renouveler encore nos escapades cette année et souhaitons qu'elles redeviennent vite possibles.

De toutes ces balades, on en ressort avec plein de souvenirs et de belles amitiés. Un sport de plein air qui nous garde tous en forme.



### La réhabilitation du refuge animalier de Brax :

59 ans après l'obtention de sa première autorisation préfectorale d'ouverture, le 7 août 1962, le Refuge animalier de Brax se refait enfin une beauté avec une reconstruction partielle (une partie du refuge étant toujours sous l'emprise LGV-SNCF) avec de nouvelles chatteries, buanderie/cuisine, infirmerie et nursery chiots.

Les travaux entièrement financés par nos fonds propres, grâce à un important legs, devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Pendant les travaux le Refuge animalier de Brax reste ouvert au public, . Nos chiens toujours présents sur le site et logés dans les parties non démolies restent visibles et adoptables

Nos chats ne pouvant rester sur place, sont logés à la Pension de la Source à Trentels;

Nos chats et nos chiens, nos bénévoles (très investis dans le déménagement des animaux) ont toujours besoin de vous, de votre aide et de votre soutien.

Venez nous voir, venez adopter, adhérez à notre association ou parrainez un animal.

Christine Salane - Présidente"

[www.refugeanimalierdebrax47.com](http://www.refugeanimalierdebrax47.com)



# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



**Des solutions alternatives existent :**



**BROYAGE**



**COMPOSTAGE**



**PAILLAGE**

Retrouvez tous nos conseils sur :  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts)

**VALorizon**  
moins de déchets, plus de ressources !

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

**ADEME**  
Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

Conception originale : [www.goodby.fr](http://www.goodby.fr) / Adaptation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine | octobre 2018